



87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ( Québec )  
G8G 1A1  
Téléphone : (418) 349-2060  
Télécopieur: (418) 349-2395

[www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca)  
[greffier@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:greffier@ville.metabetchouan.qc.ca)

## **AVIS PUBLIC**

### **MODIFICATIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE** **2020-2021-2022**

Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, déposé le 13 septembre 2019 pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (LQ 2020, chapitre 7) pour afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Fait à Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, le 17 décembre 2020

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix au [www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca) et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 17 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2020.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay